Cahier de la correspondance
de l'Académie Royale de
chirurgie.

pendant la 3e absence de
Mr. Andouillé.

ARC 60 n° 200

du 28 juin 1759.

à M. Meller chirurgien en chef de l'hotel dieu, à Chalons sur Saone

au rapport de M. Didier 2e

Les observations, M. que vous avés communiquées à l'Ac. R. de chir. au sujet desquelles elle a cru devoir recompenser votre zele, votre emulation et vos travaux, ayant été soumises à un examen approfondi, n'ont pas paru susceptibles d'être rendues publiques dans nos memoires. je suis chargé de vous faire part de ce jugement et de vous en marquer les motifs. l'anevrysme à la jambe, à la suite d'un coup de pié ne presente, selon vous même qu'une singularité, c'est le defaut de pulsation, signe qui caracterise ordinairement les tumeurs anevrysmales. vos recherches, faites dans les auteurs, après l'evenement, vous ont appris que l'absence de ce signe n'etoit point une raison suffisante pour croire qu'il n'y a point d'anevrysme. la tumeur a été ouverte comme un simple abscès, au grand préjudice de votre malade, dont l'etat ne vous etoit pas bien connu. le commissaire que l'academie avoit nommé pour faire un rapport sur cette observation, doute que la dissection anatomique de la tumeur ait été faite avec toute l'exactitude que le cas marquoit. fondé sur ce que dans votre description vous parlés de l'artere et de la veine contigues et ouvertes dans la poche anevrysmale : mais cela n'est une difficulté que dans la supposition que la tumeur avoit été formée par la dilatation des tuniques arterielles : c'est ce qu'on ne peut admettre dans le cas present. l'anevrysme etoit faux.

la poche circonscripte avoit été formée par le sang epanché en differentes couches; et il est tout naturel, que la veine ayant été ouverte par le coup d'épée, conjointement avec l'artère, soit ou l'orifice de chacun de ces vaisseaux, aboutissant dans le foyer de la tumeur. quand on ne considere dans cette observation que l'erreur de l'operateur sur la nature du mal, la triste fin du malade, quelques fautes de pathologie, et l'unique point de vüe sous lequel vous l'avés envisagée, il seroit difficile de la trouver recommandable: je pense encore qu'en y faisant les corrections necessaires, on pourroit la presenter avec fruit, comme la description d'un fait de pratique bien detaillé, et digne de tenir un rang parmi les observations utiles.

C'est à mon examen que l'academie a confié votre observation sur la fistule du canal salivaire; et j'en ay porté un jugement moins avantageux: je ne crois pas que la tumeur qui a été extirpée à la joue de votre malade ait été ~~une tumeur~~ salivaire et formée par la dilatation du conduit de Sténon. après l'extirpation du canal, la guerison n'auroit été possible qu'en percant la joüe vers le dedans de la bouche pour y determiner le cours de la salive par un canal artificiel. vous avés guéri le malade par un procedé plus simple. vous avés fait une compression ~~sur~~ au canal salivaire entre la glande parotide et la fistule: cette digue a mis la fistule à sec, et dès que l'ulcere a été cicatrisé

loi a cessé la compression et la faline a repris la route naturelle. vous trouvés beaucoup de rapport entre cette obs. et celle de M. de maison neuve, insérée dans le 3e. volume des mem. de l'acad. M. maison neuve a eu l'attention de marquer les accidens que la faline retenue a causés par le gonflement de la glande parotide et l'infiltration des parties circonvoisines, ce dont vous ne parlés pas. on a vu par ~~beaucoup~~ autres cas que cet accident indispensable. votre observation n'a plus aucun mérite pour ~~être~~ être rendue publique, puisque par les travaux de l'academie, le point de chirurgie dont il s'agit, a été porté à un degré de perfections, au delà duquel vous vous êtes trouvé dans le cas que vous avés entrepris.

j'ai l'honneur d'être.

à M. Louis Gaudet 1er. de M. le gr. chir. du Roy, à Salles en berry, par Blois.

sur rapport de M. pascal.

L'Academie R. de chir. M. me charge de vous mander qu'elle a examiné avec attention les observations que vous lui avés communiquées; il serait difficile qu'elle en fît usage, elle espère cependant de votre zele pour les progrès de l'art que vous ne cesserés pas de lui faire part de ce que vous trouverés de curieux et d'interessant dans votre pratique. ce que vous avés allegué contre le projet de l'amputation de la cuisse dans l'article était trop connu pour pouvoir contrebalancer les raisons qui d'autre

concurrens ont donnés en faveur de cette opération. vous les trouverés exposés dans ~~le premier~~ aux prochains mercure de France, et dans le journal de medecine pour le mois de juillet, où l'on parle de la séance publique de l'académie de chirurgie. votre projet d'opérer dans les adherences du poumon à la plèvre a paru très dangereux, et la compagnie doit à l'honneur de la chirurgie, et à ses ~~gens~~ engagemens envers le public l'avis qu'elle vous donne de ne pas vous livrer, ainsi, et avec plus de fondement aux efforts de votre imagination.

dans la seconde de vos observations, on voit un malade qui a pris faute de l'explication d'un polypes. la B. est visible par vos reflexions trop naïves sur la redondance du sperme dans un f. veuve. vos observations anatomiques n'ont rien d'assez remarquable, et ce que vous rapportés sur ~~l'epididyme~~ un ~~ganglion~~ epididymique montre la reussite que vous avés obtenue par des secours assés simples, très connus, et mis dans tous les livres de l'art. je vous reitere les remerciemens de l'académie et le temoignage de la satisfaction que vous luy procurés si vous la mettés à ~~portée~~ même de vous rendre justice en luy communiquant vos reflexions sur d'autres points de chirurgie. je suis &c

---

Lettre particuliere à M. guy, chirurgien en chef gagnant maitrise à l'hotel dieu de Lyon.

du 9e. juillet 1759.

M. j'avois communiqué vos observations sur les hernies avec gangrène à l'académie Royale de chirurgie, et elle m'avoit chargé de luy faire le rapport. mais en conformité de votre derniere lettre j'ay retenu ces observations, et j'ay donné le nouveau cahier que

vous m'avés addressé. j'ai refusé d'en être l'examinateur, ne
devant être juge et partie. comme c'est le même fondt on n'a
pas fait une lecture publique de cet ouvrage. le commissaire
qu'on a nommé en dira son avis à l'académie, dans une de ses
prochaines séances. il vous paroit que vous n'avés pas fait grand
usage des reflexions que je vous avois prié de faire sur votre systême,
et en general je crois que vous lumiera en chirurgie gagneroient
beaucoup à être etayées d'un peu plus de logique. vous tirés des
consequences absolues d'après des faits particuliers, qui ne demontrent
d'autres faits bien constatés qu'on leur oppose; vous prenés pour
dit absolument en generalement, ce qu'on n'a dit que particulier
rement et relativement; il resulte de tout cela une contra
diction vicieuse dans votre plan qui fait perdre aux choses de
detail beaucoup de leur prix. vous liés ensemble des faits qui
n'ont aucune analogie, et donc vous argumentés neanmoins à posi
tif en par exemple la chute du rectum, qui n'est que le renver
sement de sa tunique interne en forme de boyau, et
dans l'anus artificiel, c'est la totalité du boyau que vous
faites sortir, et qui marche tousjours, au point qu'on croient que
l'estomac et l'oesophage ne finiront enfin et ne s'echapperont
par cette voye. permettés moy de vous dire en ami ce que
j'ai observé dans tout cela: c'est que vous travaillés laborieusement,
que vous vous echauffés la tete, et que vous ne restés plus assés le
maitre ni de l'ordre de vos idées, ni de leur combinaison, ni des
expressions qui servent à les peindre. vous m'avés déjà fait l'aveu
d'une partie de ce que je vous dis, et je vous renouvelle avec plaisir
celui que je vous ai fait d'être bien sincerement, M. De

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

12e. juillet

à M. Maigrot, Mre. en chirurgie à Ransonnière
par Langres
du Rapport de M. fait le jour
malfait et pas suivi —

L'observation que vous avés communiquée, M. à l'acad. R. de chirurgie, sur une playe dans l'orbite avec fracture de l'os planum par un coup de bois de chêne assés considerable, a pu mettre l'attention de la compagnie ce fait de pratique servira à confirmer les principes de l'art sur ces sortes de cas qui par leur nature ne sont pas susceptibles des accidens graves que vous craignés; on connoit aussi combien la doctrine des grands maitres est fondée en raison à cet egard. Mre. jean en parlant de la playe qui penetre dans l'orbite par le seul dechirement de la conjonctive ne craint que l'epanchement, le bijou et la putrefaction du sang, ce qui en dit il plus à craindre, quand la playe est petite que quand elle est grande. icy la playe etoit assés etendue pour donner issue au sang après que l'extraction du corps etranger a été faitte, et le sang a trouvé aussi une voye posterieure pour s'evader dans la cavité de la narine, par la fracture de l'os planum. Il est vray que cette contre ouverture, vous la regardés comme un accident de plus. cela n'empeche pas que cette complication n'ait pu etre favorable à la cure vous savés, M. que dans l'ancienne methode d'operer la fistule lacrymale on brisoit l'os unguis, et une partie de l'os planum; et qu'il n'est fait aucune mention d'accidens qui en ~~fussent~~ resultés. Ambroise paré rapporte que M. de St. jean Lenger du Roy, recut un coup d'estoc de lance de la longueur et grosseur du doigt, qui penetra sous l'oeil dans l'orbite, de ~~trois~~ trois doigts ou environ, et que la cure en fut neanmoins ~~les~~ heureuse. il joint à ce recit celuy de la blessure du duc de guise qui recut devant Boulogne en 1545 un coup de lance au dessus

de l'œil droit, declinant vers le nez, ce qui portoit du coté opposé, entre la mugue et l'oreille. Le fer de la lance avoit un portion de bois fort rompue, et demeura dans la playe; il fallut l'arracher violemment et ~~faire~~ recourir à des tenailles de marechal. cette grande playe guerit heureusement, a gres delets fuies, celuy que vous avés obtenu ne doit plus vous surprendre. votre observation n'en a pas moins de valeur, et l'Academie la placera dans l'occasion, d'une maniere à vous faire connoitre le cas qu'elle en fait et le jugement ~~favorable~~ avantageux qu'elle en a porté. je suis tres parfaitement de

à Mr. de Lemesville Mr. en chirurgie à Vouges, près chartres en beauce, au rapport de Mr. de la fitte.

de gr. avert.

L'Ac. R. de chir. a examiné, Monsr. les 3 observations que vous luy avés communiquées. Elles ont paru faites avec soin et ~~[illegible]~~ les circonstances en sont exposées dans le detail convenable. malgré ce merite, il faut convenir qu'elles ne presentent aucune vue nouvelle dans l'art pour profiter pour ses progrés. vous vous êtes conduit en chirurgien intelligent c'est une remarque qui a été faite à votre avantage. Lorsque la pratique vous fournira quelque fait interessant, vous êtes prié M. d'en faire part à l'Academie qui vous en temoignera son reconnoissance, comme je le fais aujourd'hy ~~de son part~~ pour les observations que vous luy avés adressées. je suis tres parf.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

à Mr. Gay, chir. de l'hôtel dieu de Lyon
au rapport de Mr. Sabatier.

M. les obs. que vous avés communiquées à l'acad. R. de chir. sur les hernies avec gangrène, ont paru mériter une attention particulière, tant par rapport à l'importance du sujet, que parcequil a déja été traité contradictoirement dans les memoires, on ne doute pas que de nouveaux faits, bien observés ne puissent encore jetter du jour sur cette matière interressante.

vous vous declarés absolument contre la methode pour laquelle on conserveroit un esprit aux matieres stercorales par la portion de l'intestin qui repond à l'estomac. vous avés raison M. si l'on a adopté cette methode de preference à celle par laquelle on pourroit procureroit la parfaite réunion des deux bouts de l'intestin, avec l'esperance d'une réintégration constante de cette partie dans ses fonctions naturelles. or vous ne trouverés nulle part dans le memoire sur les hernies avec gangrène admis par l'acad. dans son troisieme volume, qu'on ait preferé l'anus artificiel à cette réunion salutaire si desirable. l'on a dit et l'on a prouvé par des faits bien authentiques, que la réunion avoit été dans quelques cas un secours illusoire; que les malades avoient été la victime d'une guerison trompeuse. mais l'on n'a pas negligé de rapporter plusieurs cas où la réunion n'a point été suivie d'accidens facheux et l'on a marqué bien précisement les circonstances qui pendant la cure promettent une guerison constante, et celles qui ne permettent pas qu'on l'espere, et ce n'est que dans ce dernier cas qu'on a dit avec autant de raison que d'utilité qu'il falloit preferer un anus artificiel qui sauveroit la vie au malade, à une réunion qui deviendroit mortelle. peut il y avoir des faits capables

de détruire une proposition aussi solidement vraye. on ne prend le sens véritable d'un ouvrage dogmatique qu'en suivant exactement la chaîne du raisonnement, et non pas en détachant quelques propositions sans avoir égard à ce qui les précède, à ce qui les suit, et à ~~les~~ ~~conséquences~~ ~~dans lesquelles~~ ~~on~~ ~~les~~ ~~a placées~~ ~~dans~~ dans le lieu où elles se trouvent.

Ce que vous objectés sur les désavantages absolus du peu de longueur de l'intestin entre l'estomac et l'anus artificiel, pour de bonnes digestions est incontestable; mais cet argument n'est d'aucun poids ~~relatif, dans~~ ~~le~~ relativement au cas supposé où cet anus seroit indispensable. c'est comme si l'on argumentoit de l'incommodité qui résulte de la privation d'un membre, contre l'amputation qui en seroit jugée nécessaire. l'anus artificiel est contre l'ordre de la nature, mais n'est il pas certain par des faits bien avérés que des gens ont vécu dans la plus parfaite santé avec ces sortes d'anus: il ~~faut~~ ~~en~~ conclure que votre objection n'est pas juste, prise dans le sens absolu où vous la donnés. il est certain aussi que l'anus artificiel a été dans plusieurs cas une ressource admirable de la part de la nature, ~~et~~ l'on pourra donc et devra l'imiter toutes les fois qu'on y entrevoyera le salut du malade.

mais vous assurés, M. que l'anus artificiel a des inconvéniens ~~très~~ fâcheux et même mortels. votre proposition est donnée généralement et semble exclure toute exception. cependant les observations rapportées dans le mémoire sur les hernies avec gangrène dans le troisième volume de l'académie sur le même point, ne s'accordent pas avec cette proposition, et ce ne sont point des faits supposés. c'est Stalpar van der Wiel, Boleyny, Coillard, Louis et ch. Mosnati qui les ont fournis. les conséquences qu'on en a tirées ne ~~souffrent~~ devroit avoir aucune atteinte ~~quelque~~ de les faits que

vous rapportés en faveur de votre proposition, présentent des circonstances fâcheuses. ne serait il pas mieux de les regarder ~~ces circonstances~~ comme accidentelles, ~~et plutôt que~~ comme un effet nécessaire de l'état contre nature dont il s'agit.

ce qui a donc été qu'on considérant ces faits par abstraction qu'on a pu en porter un jugement favorable. vous avés vu un renversement de la membrane interne de l'intestin qui formait un conduit aux dans le pli de l'aine, avec les plus fâcheux symptômes. 4 — mailles de l'art complètes décident avec vous, M. qu'il n'y a d'autre secours pour le malade que l'extirpation de la partie de l'intestin renversée. ce secours unique vous en l'administrés point, et pour quel motif? c'est, dites vous, qu'en supposant que le malade eut soutenu cette opération, il aurait fallu fixer l'extrémité de l'intestin aux bords de la plaie, ce qui lui toujours rendu sujet au renversement, et qu'ainsi ce serait en avoir bien d'extirper toute l'étendue des intestins grêles, jusqu'à l'estomac. voilà exactement le raisonnement qui vous a empêché de pratiquer une opération que tous les consultans avec vous conjecturent être propre de l'art. et vous conclûtes de là qu'il ne faut jamais pratiquer l'anus artificiel. comment le parallèle que vous établissés entre le renversement du rectum, et celui qui prévaudrait à un anus artificiel ne vous a t'il pas fait connaître que dans l'un et dans l'autre cas, c'est la membrane interne qui se renverse, et que la crainte du retranchement nécessité de l'intestin jusqu'à l'estomac n'est qu'une conjecture que rien ne peut justifier. le second fait manque ~~encore~~ de détails essentiels, et porte sur la même base de réflexions que le précédent. &c

Néanmoins ~~vous pour~~ en discutant ces principes avec vous, M. croit

vous donner des marques de son estime, elle vous prie de tenir la parole par laquelle vous lui promettez vos remarques et observations sur d'autres points de chirurgie. Il y a toujours à gagner dans les réflexions des habiles gens, et elle est persuadée qu'il pourroit faire usage de celles que vous lui avés addressées sur les inconveniens du lémas artificiel, si vous vouliés prendre la peine de les retravailler, et de restreindre les inductions que vous avés cru pouvoir en tirer. J'ai l'honneur d'être très parfaitement M.

Le 30e. aoust

à M. Servin chir. à Nevers
au Rapport de M. Veyret

L'observation que vous avés envoyée M. à Laind. R. de chir. sur un ulcere fistuleux au gros orteil, est très bien detaillée. La marche de la nature et celle de l'art y sont bien decrites. Il voit que vous avés fait une belle cure, et le malade doit sentir l'avantage qu'il a eu d'être tombé en d'aussi habiles mains. Mais, M. Laind. ne pourroit faire usage de ce fait de pratique dans ses memoires, qu'autant qu'il y apparoitroit quelques vues nouvelles pour la perfection de l'art, et le Comte qui a été chargé de l'examen de votre observation n'y a rien trouvé de relatif à cet objet de notre institution. Vous êtes le maitre de nous faire parvenir vos reflexions sur ce jugement. Elles seront ~~accueillies~~ vues avec plaisir, et discutées avec la plus grande attention. Je suis très p.

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE

à M. Delaffitte, Lt de M. le gr.
chir. de Bay à Sarlat, pour un chir. de la communauté
au Rapport de M. Forbin.

Voulés vous bien, Monsieur, vous charger du remercimens de
Laud. R. de chir. pour un marbre de votre communauté qui
vous a communiqué une obs. sur un corps de pied de cheval
~~qui a eu~~ avec grands de
la lance externe du cerveau au dessus des fosses
frontales. votre confrere fit comporté en habile chirurgien, -
il ~~vous a fait~~ vous a fait avis sur malade ~~lorsque~~ lorsque l'ulcere menaçait de
rester fistuleux, mais l'écoulement de la mucosité par bouche,
determiné par le siège a prévenu cet inconvenient, ce fait
de pratique ne sera pas moins tout ordinaire pour pouvoir
tenir une place dans les mémoires de l'Academie. je vous
renouvelle avec plaisir les sentiments. &c

à M. Millier Lt de M. le gr. chir. de Bay
à Corrèze le chateau, au rapport de M. Pujolet
le jeune.

Laud. R. de chir. M. a reçu l'opinion anatomique
que vous lui avés addressée. j'ai sûr faire que la personne
qui portoit cette vessie malade ait ~~fait~~ été atteinte ~~pendant~~ dans
secours ~~bienfaisan~~ de l'art toujours bienfaisant même dans
les mains inexorables ~~telles~~ qu'étoit celles de. on pourra
faire usage de votre observation dans un mémoire sur
differentes maladies de vessie. vous etes invité par M. à négliger
aucune des occasions qui pourront (je suis très sat.
vous mettre à portée de communiquer
à l'Acad. des faits de pratique
intéressans.

Le 6.e ybre

à M. Bouvenne, à ajouter au Rapport de M. Fiée n°

Je suis chargé, Monsieur, par l'acad. R. de Méd., de vous faire des remerciemens, de votre attention à lui faire part de faits pratiques intéressans que vous avez occasion d'observer. Une hernie avec gangrène, qui a été suivie de la séparation d'une portion de l'intestin quelques jours après sa réduction, montre les ressources de la nature dans les cas qui paraissent les plus fâcheux. On a conséquemment vous avez un plus grand intérêt sur la continuation de l'usage des lavements, suivant les préceptes établis pour les suites de ces, vous aurez pu éviter au malade une grande partie du danger qu'il a couru dans cette maladie. La pierre de la vessie n'est pas toujours une preuve que l'on ait procédé avec toutes les attentions convenables de la détrusion, autant qu'il est en son pouvoir. On a loisir lorsque vous aurez suivant votre désir, à satisfaire qui a été chargé de rendre votre observation.

*

Je suis &c.

N.B. plus de liberté dans le canal par l'usage des lavements, aurait diminué les efforts de la colonne fécale des matières sur la portion qui a souffert dans l'étranglement, et la bienveillance de l'intestin aurait pu la conserver par cette seule attention.

* j'apprends le 10.e 8bre par un élève nouvellement arrivé de Nantes, qu'il a vu ce malade et qu'il est mort d'une indigestion. On a trouvé l'intestin adhérent à l'anneau, et rétréci : ayant cependant, dit on, assez de diamètre pour le libre passage des matières : ceci est à prouver par l'inspection de la pièce.

Le 20e ybre

à M. Loiseau le fils

M. votre observation sur une plaie crurale à la trachée artère a été lue deux fois suivant l'usage. L'académie m'a chargé de vous communiquer le précis des principales difficultés que la discussion a fait naître dans le cours de la seconde lecture de cette observation.

Votre premier soin a été de débarrasser la plaie du sang coagulé qui pouvait gêner la respiration; et pour y parvenir vous avez fait pencher la tête du malade blessé sur le bord de son lit: d'après avantages qui en a résulté a prouvé la sagesse de cette précaution; on ne pense cependant pas avec vous qu'il soit fort rare à quatre ou cinq pouces de la trachée-artère, les poumons de bœuf aussi être gorgés si il y eut en cette quantité de sang dans le canal de la respiration la suffocation serait subite, avec une pareille observation c'est une petite circonstance à éclaircir dans votre récit.

Dans l'examen des moyens capables de maintenir la position favorable à la réunion, vous avez jugé qu'il fallait nécessairement recourir à la suture, et la raison principale que vous en donnés c'est l'obl. que vous dites avoir faite, qu'en faisant pencher la tête de la malade en devant, vous rapprochiez les lèvres de la plaie transversale, et que la plaie en long, devenait en même temps plus béante. Pour cette apparente aperture, il vient résulterait pas en convenir que la suture fut nécessaire, puisque le bandage unissant pour la plaie en long, aurait pu se combiner avec la flexion de la tête, si utile, selon votre propre réunion, à la réunion de la plaie transversale. mais loin d'ébranler votre proposition fondamentale, quoique quelque pareille l'expression simple. Je fait en examinant le point sur lequel le poids

des mouvemens de flexion et d'extension de la tête, on a peine à concevoir que les plaies transversales de la trachée artère puissent être fort rapprochées, et les longitudinales rendues béantes. Loin pour fuir en faisant ces mouvemens, qu'ils n'opèrent rien sur la trachée artère. Il faudroit que la tête fut portée par la position la plus grande flexion possible de toutes les vertèbres du corps, et de la tête pour produire ~~quelque effet~~ cet effet sur une plaie longitudinale des tégumens, l'effet dont il est question.

après avoir fait la réunion des quatre angles de la plaie cervicale de la trachée artère, au moyen de deux points de suture dont les fils ont été noués en fanton, vous avez pratiqué cinq points aux tégumens, et mis la tête en flexion à l'aide du bandage; ce qui vous a donné la satisfaction de voir que le malade parloit. on pense que vous avez pu jouir de la satisfaction d'entendre parler le malade, et y joindre celle de l'avoir obtenue d'une manière plus simple, moins douloureuse et plus exempte de dangers d'accidens consécutifs.

Les mêmes ~~faits~~ vues d'indication de l'usage du bandage d'accueil et de l'emploi de cette de diagonale dans la suite des pansemens que vous dites avoir été très simples. ~~on~~ vous y ~~avez~~ avez cependant occupé du soin indispensable d'empêcher la réunion de la plaie des tégumens à l'endroit qui répondoit à la suture de la trachée artère. Le 12e jour vous écartâtes les bords de la plaie pour tirer les fils à vous, passer sous eux un filet, les couper et les retirer: enfin au bout de 26 jours la cicatrice a été parfaite.

Les réflexions qui suivent l'exposé du fait renferment des propositions que j'ai pu adopter parce que j'en ai cru d'abord aussi d'après des théories que peu conformes à l'expérience la plus constante. Il m'y avoit du moins prouvé que la nécessité de la suture dans le cas particulier que vous avez pu tenter,

vous en conclure cependant très généralement et absolument qu'il faut pratiquer la suture de la trachée artère, même dans de simples plaies transversales. L'observation de M. Bourgeot insérée dans le premier volume des mémoires de l'acad. et sur laquelle vous avez réfléchi, n'est point du tout favorable à ce que vous appellez votre pratique; et elle ne peut étayer vos principes. Quant à la pratique commune justifiée par vous d'après cette observation les cinq points de suture aux tégumens, puisque M. Bourgeot n'en a point fait, elle n'étaye point vos principes; il a été obligé d'abord et pendant quelques jours avec un simple point de suture, une portion angulaire flottante du cartilage, parceque les tégumens délabrés ne pouvoient la soutenir. Ce fait ne pouvoit donc être rappellé que comme une exception à la règle qui exclut les sutures: et en effet si un lambeau de tégumens avoit pu couvrir cette portion flottante du cartilage divisé, une languette d'emplâtre agglutinatif, auroit été préférable au point d'aiguille. Les exceptions, loin de détruire les règles en font le plus ferme appui, et d'après le fait de M. Bourgeot ~~que en faisant de suppurer dans la voie~~, vous prétendés ~~qu'il~~ faire faire la suture même à toutes les plaies transversales ~~de la gorge~~. Mais l'expérience nous atteste pas démontrée que la formation de la ~~plaie~~ partie et le Bandage convenable produisent l'effet le plus salutaire dans les occurrences, vous avés pu voir dans le 3e volume des mémoires de l'académie la doctrine qu'elle a adoptée contre l'abus des sutures; j'y

repondre à ce que vous avancés generalement et indeterminément en leur faveur, en attribuant leur insuffisance, à l'ignorance ou à la maladresse de ceux qui les pratiquent.

Enfin, M. on a cru trouver de la contradiction dans l'ironie douce de vos propositions capitales, sur le motif qui vous a determiné à la section de la trachée artère; car dites vous l'éloignement des angles de la trachée artère, dont les inférieurs chevauchent sur les poumons, lorsque vous faites pencher en devant la tête de la malade. Des angles qui chevauchent ne ~~peuvent pas être dits~~ sont pas éloignés, vous pouvés donc revenir aisément à la plaie transversale par la situation convenable, ~~ne pas revenir~~ voilà qui détruit votre consequence sur le traitement de ces sortes de plaies. mais dans le cas particulier dont il s'agit, la plaie longitudinale devenoit beaucoup plus la situation qui rapprochoit les levres de la plaie transversale quand cela servit, ~~rien~~ le bandage unissant n'avoit il pas remedié à cet inconvenient, de façon qu'en trois jours vous aurés pu obtenir une reunion par une cure qui auroit achevé le triomphe de la chirurgie dans la prononciation des futures pour les cas que vous avés cru devoir ~~au plus parfait~~ rétablissement de leur usage.

L'academie prouvera en vous celebrant vos reflexions sur les differens points contestés. nous sommes tous animés du même esprit. nous ne cherchons dans les discussions academiques que la vérité, le progrès de l'art, et votre intention rectifiée les objections ne regardent le cas qu'on fait d'un ouvrage : elles seroient inutiles si on ne le trouvoit digne d'aucune attention.

Je suis très parfaitement — M.

Le 11e 8bre 1755.

à M. Alexandre Dionis M.e en chir. à Lille. au rapport de M. Salin

L'Acad. R. de chir. me charge, M. de vous faire part de son jugement sur les trois obs. que vous luy avés communiqués. Elle voit que vous vous êtes conduit en praticien éclairé par les meilleurs principes, et que vos blessés ont à se féliciter d'être tombés en d'aussi habiles mains. mais vous devés connoître par les travaux de l'Académie sur le trepan dans les cas douteux, et par les obs. qu'elle a publiées sur l'avortement des tendres, que vos faits de pratique ne renferment aucune vue nouvelle qui puisse les faire paroître interessants à l'Académie.

Sur la demande que vous luy faites d'un plan de correspondance pour vous conduire à celle d'associé, j'ay que qu'elle ne vous désapprouvera pas ~~lui~~ vous dire ~~que~~ que ces places ne sont la recompense du zele qu'on a temoigné pour le progrès de l'art avec lequel on y a contribué. La compagnie sera charmée que vous la mettiés quelque jour à portée de vous donner à cet egard des preuves de son estime. j'ay l'honneur d'être des mêmes sentimens. M. votre.

à M. Lourtoneau, fils.

M. j'ay fait part à l'Acad. R. de chir. de votre reponse aux difficultés qui vous ont été proposées sur l'obs. de la playe à la trachée artere guerie par vos soins. votre defense apologetique m'auroit fait penser que j'avois mal saisi l'esprit des objections, car personne ne soupçonnera que l'Académie ait pu trouver des difficultés veritables, où il n'y en auroit eu

aucune. Lui a donné revu avec la plus grande attention votre exposé, ~~La lettre~~ qui vous a écrite et votre réponse. L'académie estime que si vous voulez bien de votre coté prendre cette peine avec la même impartialité qu'elle la fait, vous vous rapprocherez de sa doctrine, et adopterez son jugement. La suite que vous donnez quelquefois pour raison, ne prouvit pas une preuve convaincante que la méthode suivie soit la meilleure : et quand vous opposez votre pratique aux spéculations, il semble que vous ne faites pas assez d'attention que l'académie est composé de praticiens au jugement desquels la pratique et un longue expérience ~~ont~~ donné plus d'autorité que vous pouvez avoir en seul et unique fait dans les circonstances, toutes ordinaires nécessaires par des lumières supérieures pour l'apprécier à sa juste valeur.

L'observation sur deux tumeurs lymphatiques aux mamelles a été lue deux fois, consécutivement. elle a paru intéressante. Le ~~prompt et salutaire~~ bon effet du medicament que vous avez appliqué plusieurs fois avec fruit aux hydrocèles, lui en fait nouveaux vous a fait présumer, ~~qu'il y avait~~ quelque analogie entre cette maladie et les tumeurs que vous avez à traiter. Le remède qui vous avez trouvé si efficace dans le premier cas, le seroit aussi dans celles où les indications étoient les mêmes. Le succès a passé ses espérances. quelque dessif qu'il paroisse, l'académie pense etc. que vous pouvez retravailler avec fruit cette observation. Il y a des circonstances par lesquelles ces tumeurs ressemblent à une hydrocèle, il y en a d'autres ~~par lesquelles~~ qui ~~en~~ établissent des différences. ~~entre~~ l'hydrocèle est une maladie indolente, et ces tumeurs étoient douloureuses, comme l'ordinaire des congestions lymphatiques. on pouvoit penser qu'il y a un engorgement inflammatoire aux glandes, et que la tumeur blanche étoit symptomatique. 2° l'altération de nature de serifier les tumeurs, on dit faire la ponction avec le trois quarts n'a pas paru proposable. en supposant qu'il est falu donner localement ~~une~~ jus a l'alypte

vin. to edeis en myrth.

qui forment ces tumeurs lisses et transparentes, que les granulations, les mamelonnées auraient été préférables aux scarifications, mieux indiquées malgré leur inconvénient, que la position à laquelle vous avez donné la préférence. vous n'attaquerait pas avec les trois quarts l'hydrocèle d'un enfant nouveau né, dans laquelle la ligature forme par infiltration dans le tissu cellulaire, une tumeur lisse et transparente. l'analogie que vous avez établie semblait donc devoir éloigner de votre idée le choix du moyen auquel vous vous serez déterminé pour l'opération. si la résistance des tumeurs au remède que vous avez appliqué si efficacement, vous eut forcé d'opérer j'ai l'honneur d'être parfaitement M.

Du 22e 9bre 1759

à M. Dorte, chir. à Nerac, par grenade en armagnac, au rapport de M. Didier. 1.

Acad. R. de chir. me charge M. de vous donner avis qu'elles a examiné l'obs. que vous avez addressée à M. le pr. chir. du roy sur une plaie de tête avec ejection d'une portion considérable du cerveau. la cure heureuse dûe à vos soins vous a bien dédommagé des mauvaises critiques que vous avez d'abord essuyées de la part de ceux qui envisagent le mal incurable et votre secours superflu. le zele que vous avez marqué a eu pour recompense dans le succès brillant que vous avez obtenu. cette obs. comme vous le remarquerez fort bien, M. ne peut servir qu'à confirmer les principes si solidement établis

sur les plaies du cerveau : vous connaissez sans doute la doctrine de Lizard sur ce sujet important. elle se trouve dans le premier tome de ses mémoires. on y voit que le resultat a souvent dépendu du choix raisonné des remèdes employés pour les panser. La mémoire que je vous indique contient des observations précieuses de feu M. de la Peyronie à cet égard. Je suis

à M. Bouffey, à villers bocage, basse normandie
au rapport de M. Suffel.

Les 12 obs. que vous avez envoyées, M. à Lizard. R. de chir. y ont été lues et examinées avec soin. Les six premières ont pour objet des cures heureuses de hernies avec gangrène. ce fait est flatteur pour un praticien, mais il est vrai pourtant qu'il ne peut que par des détails bien minutieux qui manquent au reste des faits que vous avez exposés. Le troisième tome des mém. de Lizard contient un mémoire raisonné sur le même sujet, où vous pourriez voir des choses différentes, et juger sous lesquelles vos diverses observations auraient pu être rangées. — De six malades, il y a cinq femmes dont les tumeurs herniaires étaient anciennes, permanentes, et causées de coliques habituelles, ce qui nous fait présumer que l'intestin n'était que pincé et avec adhérence ~~dans cette~~ une remarque particulière fixerait l'utilité de cette 4e observation. il y est question de l'usage des narcotiques et des lavements. il serait bon de savoir si les narcotiques ont déterminé les évacuations par les selles, lors même que la plaie permettait un passage libre aux matières

qui parcourrait naturellement le canal intestinal. En général vous n'avez pas tiré de chaque fait les conséquences qu'il pouvait faire naître. C'est un petit défaut que vous regarderez aisément en retravaillant vos observations. Faites-le si vous voulez bien revoir ce qui a été écrit pour cette matière dans les mém. de la Académie.

Vous avez lu dans votre 7e obs. l'attention que vous avez ~~eu~~ de prendre le conseil de vos confrères. L'opération de la cautérisation était bien indiquée. La ligature du cordon ombilical a pu avoir été utile, et quoique vous l'ayez faite sans inconvénient, on n'en peut rien conclure contre la doctrine qui rejette ce moyen d'arrêter le sang dans cette opération. La ligature dans le cas particulier dont il s'agit n'a été que superflue, parce que vous avez lié un cordon squirrheux. Le tout du cordon montre encore qu'on a tort de s'abstenir, comme on l'a fait quelquefois, d'une opération nécessaire par cette seule considération de l'engorgement des vaisseaux ombilicaux au-dessus de l'endroit où ils pouvaient les serrer.

La 5e et la 6e observations présentent des plaies avec perte de substance, auxquelles vous avez fait la suture, pour contenir le testicule et réunir la division des parties qui l'enveloppent. Les languettes d'emplâtre agglutinatif n'auraient elles pas eu le même effet, sans faire souffrir le malade par des piqûres d'aiguille. Vous pourriez consulter sur la suture des plaies ~~les~~ le Dr Louis des mém. de l'Acad. de chirurgie.

Dans votre 10e obs. vous parlez de l'amputation du pénis carcinomateux par un vice local. L'opinion du fait —

portaient à croire que vous vouliez connaître le caractère du mal après l'amputation. Il serait bon que les signes qui font connaître la maladie fussent exposés auparavant, et que lui en démontrât la nécessité de faire l'amputation. Les renseignements que le malade a cités étaient vraisemblablement hypocritiques ceux qui ont pratiqué ces opérations, ont fait des remarques sur ce qui arrive à la fin de la lecture, la retrocession de l'urine de lecture les a toujours vengés. c'est une petite circonstance que vous n'avez pas négligée, si vous aviez pensé que cette grande exactitude eut été nécessaire.

On est fâché que vous n'ayez point fait l'ouverture de la face ~~qui était~~ venu au monde avec un tumeur à la racine du nez entre les deux yeux; j'ai vu plus de fois qu'elle avait ses ~~premiers~~ racines à la dure mère. cette membrane est projetée à des expansions fongueuses;

enfin votre dernière obs. ~~rapporte le fait~~ fait mention de l'arrachement violent d'une phalange et d'une portion de tendon qu'il a fallu. La guérison s'est faite sans le moindre accident. ~~vous avez~~ ~~trouvé~~ ce genre de blessure pourra moins extraordinaire ~~si vous avez~~ à ceux qui auront lu les faits que Larrey a recueillis dans le fait tout de ses mémoires.

voilà etc. le compte que je suis chargé de vous rendre des analyses qui m'ont été faites de vos observations. Larrey recevra avec plaisir vos réflexions, si vous croyez devoir les lui communiquer en faveur à ses délicieux fonctions. elle lui a votre zèle et vous prie de continuer de lui faire part de vos travaux

je suis.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

à M. Rolland Mr. en chir.
à fontenay le comte en poitou. au rapport de Mr.
Duclos.

Le Memoire que vous avés envoyé M. à l'acad. R. de chir. pour le traitement des tumeurs cartilagineuses de la face, contient des observations ~~bien raisonnées~~ solides. Les faits pris un enchaînement bien suivi ~~methodique~~ sont amenés les uns par les autres en preuve des verités etablies par ceux qui precedent. vous avés tenu la conduite d'un chir. methodique qui joint à la connoissance des maladies, la pratique la plus sure. Dans votre 1ere observation où il s'agit d'une tumeur delicate exterieure à la levre inferieure vous avés venu la plaie au moyen d'un point de suture enchevillée. on sent les raisons que vous avés eues de lui donner la preference sur la suture entortillée qui est d'usage vulgaire; mais il auroit été bon que vous eussés detaillé les raisons. si vous entreprenés ce petit travail dans l'acad. vous pourés y faire voir qu'il, vous pouvés y consulter avec fruit la dissertation ~~qui est~~ imprimée dans le 7e. volume de ses memoires sur l'abus des sutures et. j'ai l'honneur d'être

M.

NB
j'ai repondu après plausiblement en preferant les fils, à l'aiguille avec laquelle vous en vrille, inflexible: 2°. la facilité de desunir et de reserrer. 3°. rien plus à l'encontre ma un mais d'inconvenients

—

à M. Read, chir. major de l'hopital de valenciennes. au rapport de M. gouffaud.

Le 29e. 8bre. 1785

L'acad. R. de chir. M. a entendu avec ~~plaisir~~ satisfaction la lecture des trois faits de pratique que vous lui avés communiqués par le premier desquels vous avés traité sans amputation des blessures considerables qui paroissoient indiquer cette operation. vous avés observé avec discernement le

travail de la nature, que l'a si bien secondé par vos soins.† L'acad. me charge de vous remercier et de vous dire qu'elle a jugé vos observations dignes de trouver place dans ses mémoires. J'ai l'honneur d'être.

† Il s'agit d'une deputation de cette la section de deux travers de doigt d'étendue. La cuisse plus courte.

à M. Thomas, à villers cotterets, au rapport de M. Brasdor.

Les 3 obs. que vous avés envoyés, M. à l'acad. R. de chir. ont été lues, et ~~fort~~ admises. La première sur le volume excessif des mamelles causé par un vice physique a pu être très avantageuse†: la seconde montre les effets singuliers d'une hernie hydrocélatiste. on voit dans la 3e. que les accidens les plus à craindre n'ont pas empêché que vous ne ayés guéri l'hydrocélatiste d'une hernie considérable. Le principe si connu et si employé ordinairement d'une manière si vague, qu'il vaut mieux entreprendre une opération incertaine que de laisser perir certainement un malade, ce principe ne peut être jamais si solidement confirmé que par le succès que vous avés obtenu. on a jugé que l'histoire de cette heureuse guérison méritoit d'être consignée. elle peut être extraordinaire, elle l'est, il sera nécessaire de la juger de celui qui en fera usage, de fixer par des réflexions judicieuses tirées de la nature même du fait, et de la comparaison avec plusieurs autres analogues et opposés, jusqu'à quel point on peut porter les espérances, afin ~~de ne point~~ qu'on ne abuse point du délirement de plusieurs malades du procédé qui a été salutaire à la votre.

† M. Lacherou la revendiquée.

Je suis &c.

N.B. La tumeur étoit élevée, et formoit extérieurement un cheveu qu'on d'un volume fort étendu; mais la base étoit circonscrite et avoit un d'étendue: les progrès de la ~~tumeur~~ maladie, avoient été portés en dehors en hypocondre: ce qu'est bon de bien remarquer.

à M. Fournier. chir. à Evry, Election de St. Florentin. au rapport de Mr. Coffon

L'obs. que vous avez envoyée à l'acad. Royale de chirurgie, présente un fait de pratique dont il y a un grand nombre d'exemples. on pourra néanmoins faire usage de celui ci par rapport à l'attention que vous avez eue de détailler les symptômes qui accompagnent la retention du flux menstruel, et de décrire ~~avec~~ précisément la disposition vicieuse des parties voisines contre l'ordre naturel. en rendant ce fait public, on ne relèvera pas le changé que vous avez pris d'abord sur le ~~notre~~ caractère de la malade, qui ~~avait~~ ~~fatigue~~ n'exigeoit ni la saignée de bras ni celle du pied. ~~tous~~ pour leur vous combattre une hypothèse ici hors une retention de flux les observations qui nous ont ~~connues~~ prouvé que des faits semblables, ont remarqué que les coliques qui tourmentoient les malades étoient périodiques, et se manifestoient de mois en mois. vous vous contentés de dire qu'elles revenoient de temps en temps, cela veut pas assez spécifié. l'accueil qu'on fait à votre premier observation doit vous engager, etc. à ne négliger aucune occasion de donner à l'académie Royale de chirurgie des marques de votre zèle pour le progrès de l'art. elle vous y invite, et compte sur l'émulation que vous témoignés. je suis très parfaitement

Le 6e Xbre

à M. D'Aussignac pr. chirurgien de l'hotel dieu de Rouen. au Rapport de M. de La porte.

Les trois observations, ~~etc~~ que vous avez addressées à l'Academie Royale de chirurgie, vont été lues. Le

Cff.t chargé d'en faire le rapport a reconnu dans la premiere
où il s'agit de ~~plusieurs~~ luxations et de fractures à differens membres
par une chute de cheval, des recits qui ne doivent pas etre
conformes à la nature des choses. il a paru impossible, par
exemple, que la tête de l'humerus ayt été eloignée comme
vous le dites, de son articulation, par les forces extensives, à
la distance d'un demi pied. les vaisseaux et les muscles auroient
été rompus par une extension portée aussi loin. les deux
autres observations sont trop sommaires, et ne presentent d'ailleurs
aucune particularité remarquable dont l'art puisse profiter
pour ses progrès. on ne doit pas vous dissimuler que M.
Lecat sous qui vous avés davantage de travailler, instruit
que vous avés ~~communiqué~~ les obs. à l'acad. luy a cent pour
les revendiquer. vous avés ~~mal~~ fait, de ~~en~~ ne les luy communiquer
~~quand pas~~ l'Académie en faveur votre emulation ne
~~pouvoit pas~~ ~~sur~~ ce que votre conduitte a de reprehensible
à l'egard de M. Lecat, et elle estime qu'en prenant ses
avis vous auriés eu plus de merite et que ~~les~~ les observations
y auroient gagné. je suis.

Le 15.e Xbre

a M. Jacherin d.t de M. le p.r chir. du Roy
à villes exterieures. — au rapport de M. Bors d'or.

M. l'acad. p. de chir. vous fait de remerciemens de votre
a luy communiquer l'obs. singulier que vous avés faitte
sur un gonflement considerable aux mamelles. vous avés
été effectivement prevenu par M. Thomas votre confrere. il paroit
bien que vous avés été le chirurgien ordinaire de la

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE

malade, mais il faut convenir en même temps, que le traitement d'une maladie ne donne pas le droit exclusif d'en ~~donner~~ écrire l'histoire. vous avés raison de revendiquer la propriété de ce fait, ~~et~~ l'académie n'a pourtant savoir mauvais gré à M. Thomas de son empressement à la informer, puisqu'il lui dit, peut-être, le motif qui vous a déterminé à en donner le détail. il serait bien à souhaiter que vous vous fussés ~~les~~ vous concilier ensemble pour convenir de certaines circonstances qui s'excluent mutuellement : on supplérait aisément, par la combinaison de vos deux exposés, ~~à~~ quelques omissions respectives, mais il y a des choses absolument contraires. ~~vous dit~~ est-il bien positif par exemple que les mamelles aient commencé à diminuer avant l'accouchement par un diarrhée, et que le lait passé ~~aux mamelles~~ ces glandes après l'accouchement, n'ait pas été la cause d'un plus grand gonflement, ~~peut être aussi un peu~~ si votre opinion étoit le moins exact on pourroit croire que vous avés pendant la maladie de vue pendant quelque temps, ou ~~bien~~ ~~vous~~ vous n'auriés ~~aussi~~ écrit votre observation que de mémoire, sans avoir gardé des notes en journal, pendant le cours de la maladie. l'académie recevra, Monsieur ~~avec~~ ~~vos~~ celui-ci pour un trait ~~[illegible]~~ de ~~[illegible]~~ avec ~~la~~ satisfaction à vous marquer l'estime qu'elle ~~fait pour vous~~ fait de vos productions. je suis avec les mêmes sentiments.

à M. Thomas, chir. à Villers Cotterets.

il a paru, Monsieur, par la lecture et l'examen de l'obs. envoyée par vous touchant un gonflement excessif

des mamelles, qu'il a été le chirurgien ordinaire de la
malade, et qu'il a fait conduitte particulierement par ses avis
pour vous voir dans son vrai ~~une autre~~ des circonstances obscures dans le votre;
et reciproquement
mais on s'apperçoit en premier à ces petites negligences. L'academie
est embarassé sur des points ~~capitaux~~ plus essentiels exposés contradictoirement
dans vos observations. il est bien positif, que les mamelles
n'ont pas été portées à leur plus grand degré de gonflement
avant l'accouchement; il paroit que la fievre de lait
n'a pas augmenté ce gonflement, et qu'il a diminué ~~pendant~~ quand
~~l'accouchement~~ les couches
de la resolution, qui a toujours continué à se faire
sans interruption. vous ne parlés pas de cet accident
et vous en rapportés d'autres dans le ~~tableau~~ tableau ne fait
aucune mention. ~~Vous~~ pourriés vous pas, Monsieur, ~~tâcher~~
de vous concilier avec ~~le tableau~~ les tableaux pour donner une observation
bien precise d'un cas ~~curieux~~ curieux. Et vous y comptés, l'interet
de la verité, le bien public, l'honneur de l'art, et
l'estime des hommes que vous meriteriés egalement lui et
l'autre par un procedé noble, vous et exempt de tout esprit
de partialité ou de jalousie, ~~vous n'avés~~ vous n'avés ni
capable ni lieu ni l'autre. L'academie sera bien satisfaite
d'avoir ~~bien fait~~ par le cas dont il s'agit les eclaircissements
qu'elle desire. elle me charge d'ecrire dans cette même
vue à un tacheron. je fais avec

M. andouillé a Crisé à Lafeame

ÉCOLE DE MÉDECINE

BIBLIOTHÈQUE

ACADEMIE ANTIOCHOISE DE MEDECINE